

*Ville de Merlimont*



# **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**du MERCREDI 6 NOVEMBRE 2019**

**à 19 h 00**

---

*Compte-rendu*



*Madame le Maire ouvre la séance, fait l'appel des présents et des pouvoirs  
Madame Christine BOCHU est désignée secrétaire de séance.*

Etaient présents : Tous les conseillers municipaux en exercice à l'exception de  
Messieurs Daniel FEUTRY, Olivier BEAUGRAND  
Mesdames Bernadette BONVOISIN, WOJCIK Audrey

Procuration : Monsieur CAROUX à M. FRISCOURT

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 25 Septembre 2019  
Pas de commentaires. Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Madame le Maire propose de passer à l'examen de l'ordre du jour.

## 67 - Classe de neige 2020 à destination des CM2–Saint Jean d’Arves

---

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal la proposition relative à l’organisation de la classe de neige en 2020 faite par l’Association MER et MONTAGNE à Ronchin – 230 Avenue Jean Jaurès. Ce séjour aura lieu du 26 Janvier au 01 Février 2020 à Saint Jean d’Arves en SAVOIE pour 35 élèves de la classe de CM2.

Le coût global par élève est de 488 €.

Le coût pour l’enseignant est gratuit

Ce séjour est organisé comme suit :

- Hébergement : « le Clos d’Ornon »,
- Effectif : 22 élèves minimum, 1 enseignante, 2 animateurs « *Mer et Montagne* »,
- Trajets A/R en autocar grand tourisme,
- Recrutement et rémunération de 2 animateurs Mer et Montagne dont 1 référent de séjour,
- Pension complète du lundi petit déjeuner au vendredi dîner,
- Cours ESF, à raison de 2 heures par jour, sur 5 jours,
- Location du matériel de ski, casques compris pour les élèves et l’enseignante,
- Forfaits des remontées mécaniques sur Saint Jean d’Arves/Le Corbier sur 5 journées
- Insignes ESF pour les élèves,
- Sortie en raquettes de 2 h,
- Visite guidée de la fromagerie de Saint Orlin d’Arves,
- Visite guidée de la miellerie,
- Une veillée Contes et Légendes,
- Fourniture de documents nécessaires à l’organisation du séjour : le planning détaillé, les schémas de conduite de l’autocar, les agréments, les diplômes de l’encadrement, le trousseau, la fiche sanitaire de liaison,
- La fourniture de la documentation d’aide à la préparation du séjour (dossiers pédagogiques, brochures...),
- La centralisation des frais médicaux et pharmaceutiques,
- Les réunions de préparation, d’informations aux parents,
- L’adhésion à Mer et Montagne,
- Assurances non comprises.

Madame le Maire propose que le montant pris en charge par la commune soit de 200.00 €/enfant ; 200 €/enfant pris en charge par les familles ; 88 € par l'Association des parents d'élèves. Le paiement se fera en trois versements.

VU l'avis favorable de la commission scolaire,

**Après avoir entendu l'exposé du rapport et en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,  
Le Conseil Municipal,**

- **DECIDE** que le montant de la prise en charge communale soit de 200 €/enfant, 88 € par l'Association des parents d'élèves,
- **DECIDE** que le versement du reste à charge des familles puisse se faire en trois versements,

### **68 - Région Hauts de France – demande de subvention dans le cadre de l'appel à projet « Redynamisation du Centre Bourg »**

---

Par **délibération du 8 avril dernier**, le conseil municipal a répondu à l'appel à projets de la Région Hauts de France portant sur la redynamisation des centres-villes et centres-bourgs.

Pour rappel cette délibération portait sur les points suivants :

**L'objectif du projet** de redynamisation du centre est de faciliter le transit des différents modes de déplacement en favorisant les liaisons douces, le déplacement des personnes à mobilité réduite, mailler les espaces de vie, offrir des équipements publics de proximité à la population, maintenir et développer les commerces existants.

**Le projet** consiste à proposer un schéma directeur par secteur stratégique. Le plan guide nous permet de définir et de spatialiser les éléments de programmes tout en articulant les espaces publics et commerciaux entre eux.

Un programme pluriannuel est proposé :

- **Secteur 1** : place de la Haye en incluant les liaisons douces du cœur de ville dont les travaux débiteront en janvier 2020. Sont prévus : la réhabilitation du parking, la création d'une liaison douce pour relier les espaces commerciaux aux espaces publics et l'implantation de toilettes publiques

- **Secteur 2** : place du Commerce en incluant les liaisons douces du cœur de ville. Sont prévus : des aménagements de mobiliers qualitatifs, un lieu public d'animation ainsi que le prolongement de la liaison douce du nouveau quartier jusqu'à "Leroy Merlin".

Par courrier en date du 27 Juin 2019, la Région nous a annoncé que la candidature de la Commune de Merlimont a été retenue.

Par conséquent, il convient aujourd'hui de délibérer afin de solliciter la subvention portant sur ce projet et s'engager à ne pas favoriser le commerce de périphérie.

**CONSIDERANT** les derniers arbitrages mis en œuvre par les élus,  
**CONSIDERANT** la délibération en date du 8 avril 2019 portant sur l'Appel à projets de la Région Hauts de France « Redynamisation des Centre-villes et Centre-bourgs »,

**Après avoir entendu l'exposé du rapport et en avoir délibéré à l'unanimité,  
Le Conseil Municipal,**

**DONNE POUVOIR** à Mme le Maire de solliciter la subvention auprès de Monsieur le Président de la Région Hauts de France,  
**S'ENGAGE** à ne pas favoriser le commerce de périphérie,  
**AUTORISE** Mme le Maire à signer toutes pièces portant sur ce projet.

## **69 – Requalification du front de mer - convention de compensation de coupe de plantes aréneuses**

.....

Le projet de requalification du front de mer de Merlimont prévoit la déconstruction de l'actuelle digue et sa reconstruction complète, et l'aménagement d'une plateforme de stockage de matériaux. Ces travaux ne permettront pas le maintien de l'habitat où sont présents les espèces végétales protégées et les autres plantes aréneuses.

Alfa environnement a été missionné en 2018 afin de faire un diagnostic écologique de la zone par la CA2BM. Le déplacement des pieds d'Elyme des sables (espèce protégée) et de Chou marin et de Panicaut des dunes font l'objet de mesures d'accompagnement détaillées dans le dossier de demande de dérogation à la protection des espèces. Est prévu également, la restauration de prairies et pelouses dunaires dans le cadre de la compensation de coupe de plantes aréneuses. Cette compensation sera effectuée sur des sites proches du lieu de destruction. Le site proposé est une propriété de la mairie de Merlimont, en zone Natura 2000.

Une convention doit être mise en place entre le propriétaire (mairie de Merlimont) et le porteur de projet (CA2BM) afin de garantir la mise à disposition des terrains dans le cadre de la réalisation de la mesure compensatoire.

La mesure compensatrice visera à restaurer des zones de pelouses dunaires, habitat présentant un grand intérêt écologique actuellement en mauvais état de conservation, à stabiliser la dune bordière afin d'éviter entre autre le comblement d'une panne dunaire. Ces mesures seront favorables à de nombreuses espèces animales et végétales inféodées aux massifs dunaires.

La plateforme de stockage de matériaux fera l'objet d'une revégétalisation à la fin des travaux qui sera réalisée à l'aide de la banque de graines prélevées avant l'aménagement de la parcelle.

Il convient donc d'autoriser Mme le Maire à mettre à disposition les 23 534.46 m<sup>2</sup> situé sur les parcelles nommées dans la convention permettant à la CA2BM d'obtenir l'autorisation de coupe de plantes aréneuses sur une dune fixée (puisque le demandeur n'est pas propriétaire) et sur la zone de chantier réservée à la requalification du front de mer et à établir les mesures de compensation sur le dit terrain.

**Après avoir entendu l'exposé du rapport et en avoir délibéré à l'unanimité,  
Le Conseil Municipal,**

**AUTORISE** Madame le Maire à signer :

- Un mandat et désignation du bénéficiaire de l'autorisation coupe de plantes aréneuses sur une dune fixée (lorsque le demandeur n'est pas le propriétaire)
- une convention de compensation de coupe de plantes aréneuses ayant pour objet la mise à disposition par le propriétaire, Mairie de Merlimont de 23 534.46 m<sup>2</sup> de terrains afin de permettre au demandeur, la CA2BM, d'obtenir l'autorisation de coupe de plantes aréneuses des terrains situées à Merlimont.

**AUTORISE** Madame le Maire à mettre tout en œuvre pour la réalisation de cette délibération.

**70 – Appel à projets Européen WIFI4EU - convention de soutien technique à la mise en place de réseau WIFI**

-----

L'Union Européenne a lancé un appel à projets ayant pour objet d'aider les communes et leurs groupements à équiper leurs centres de service au public et les espaces publics d'un accès WIFI gratuit et limité dans sa durée d'utilisation.

Dans le cadre des dossiers de subventions Européennes déposés par la CA2BM portant sur l'installation du WIFI sur le territoire, la commune de Merlimont a été retenue et recevra la somme de 15 000 € afin de fournir un accès WIFI gratuit à

la population.

Il convient aujourd'hui de signer la convention de soutien technique à la mise en place de réseau WIFI dans le cadre de l'appel à projets Européen WIFI4EU entre la Commune et la CA2BM,

VU le projet de convention,

VU la délibération n° 2019-239 du Conseil Communautaire,

**Après avoir entendu l'exposé du rapport et en avoir délibéré à l'unanimité,  
Le Conseil Municipal,**

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention de soutien technique à la mise en place de réseau WIFI dans le cadre de l'appel à projets Européen WIFI4EU avec la CA2BM ayant pour objet de mettre à disposition le service « développement numérique du territoire » pour consulter la commune à titre gracieux.

### **71 – Fonds de concours CA2BM – Travaux de réfection des deux cheminées et pignon de la mairie**

-----

VU la délibération de la CA2BM n° 2018-99 du 17 avril 2018 portant création d'un dispositif de fonds de concours aux communes membres de la Communauté d'Agglomération des 2 Baies en Montreuillois – Aide à l'investissement communal – Mise en place du dispositif, de l'enveloppe dédiée et de la répartition des crédits,

**CONSIDERANT** le projet de la Commune de Merlimont relatif aux travaux d'investissement de réfection des deux cheminées et pignon de la mairie s'élève à 64 071.09 € HT.

Dépenses	Montant des travaux HT	Ressources	Montant
Réfection, traitement, mise en sécurité	64 071.09 €	- CA2BM – Fonds de concours	32 035.54 €
		- Fonds propres	32 035.55 €

Le Conseil Municipal est invité à :

- Approuver le plan de financement de l'opération,
- Autorise Madame le Maire à solliciter auprès de la CA2MB un fonds de concours « aide à l'investissement communal » à hauteur de 32 035.55 €
- Autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces utiles à la réalisation de cette opération.

**Après avoir entendu l'exposé du rapport et en avoir délibéré à l'unanimité,  
Le Conseil Municipal,**

**APPROUVE** le plan de financement de l'opération,  
**AUTORISE** Madame le Maire à solliciter auprès de la CA2MB un fonds de concours « aide à l'investissement communal » à hauteur de **32 035.55 € HT**,  
**AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes les pièces utiles à la réalisation de cette opération.

## **72 – Fonds de concours CA2BM – Mise en accessibilité PMR des portes de l'église de Merlimont**

////////////////////////////////////

**VU** la délibération de la CA2BM n° 2018-99 du 17 avril 2018 portant création d'un dispositif de fonds de concours aux communes membres de la Communauté d'Agglomération des 2 Baies en Montreuillois – Aide à l'investissement communal – Mise en place du dispositif, de l'enveloppe dédiée et de la répartition des crédits,

**CONSIDERANT** le projet de la Commune de Merlimont relatif aux travaux d'investissement de mise en accessibilité des personnes à mobilité réduite, des portes de l'église Saint Nicolas de Merlimont, s'élève à 9 493.16 € HT.

Dépenses	Montant des travaux HT	Ressources	Montant
Mise en accessibilité PMR des portes de l'église	9 493.16 €	- CA2BM – Fonds de concours	4 746.58 €
		- Fonds propres	4 746.58 €

Le Conseil Municipal est invité à :

- Approuver le plan de financement de l'opération,
- Autorise Madame le Maire à solliciter auprès de la CA2MB un fonds de concours « aide à l'investissement communal » à hauteur de 4 746.58 €
- Autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces utiles à la réalisation de cette opération.

**Après avoir entendu l'exposé du rapport et en avoir délibéré à l'unanimité, Le Conseil Municipal,**

**APPROUVE** le plan de financement de l'opération,  
**AUTORISE** Madame le Maire à solliciter auprès de la CA2MB un fonds de concours « aide à l'investissement communal » à hauteur de **4 746.58 € HT**,  
**AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes les pièces utiles à la réalisation de cette opération.



## 73 – Fonds de concours CA2BM – Rénovation de l’installation chauffage de l’école maternelle

-----

VU la délibération de la CA2BM n° 2018-99 du 17 avril 2018 portant création d’un dispositif de fonds de concours aux communes membres de la Communauté d’Agglomération des 2 Baies en Montreuillois – Aide à l’investissement communal – Mise en place du dispositif, de l’enveloppe dédiée et de la répartition des crédits,

**CONSIDERANT** le projet de la Commune de Merlimont relatif aux travaux d’investissement portant sur la rénovation de l’installation chauffage de l’école maternelle, qui s’élève à 15 205.00 € HT.

Dépenses	Montant des travaux HT	Ressources	Montant
Rénovation de l’installation chauffage de l’école	15 205.00 €	- CA2BM – Fonds de concours - Subvention FDE 62 - Fonds propres	4 367.50 € 6 470.00 € 4 367.50 €

Le Conseil Municipal est invité à :

- Approuver le plan de financement de l’opération,
- Autorise Madame le Maire à solliciter auprès de la CA2MB un fonds de concours « aide à l’investissement communal » à hauteur de 4 367.50 €,
- Autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces utiles à la réalisation de cette opération.

**Après avoir entendu l’exposé du rapport et en avoir délibéré à l’unanimité, Le Conseil Municipal,**

**APPROUVE** le plan de financement de l’opération,

**AUTORISE** Madame le Maire à solliciter auprès de la CA2MB un fonds de concours « aide à l’investissement communal » à hauteur de **4 367.50 € HT**,

**AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes les pièces utiles à la réalisation de cette opération.

### Communications diverses

La séance est levée à 19 h 30.

Le Maire,

Mary BONVOISIN

